



Tva applicable a la revente de journaux

Par **allsoft43**, le **02/11/2009** à **13:01**

Bonjour,
NOUS ACHETONS DES JOURNAUX A TVA 2.1% et nous les vendons en l'etat avec d'autre
produit et nous livrons le tout
la parti alimentaire 5.5%
La partie boisson 19.6%
Les journaux 2.1%

J'aimerais savoir si on doit facturer les journaux a 19,6% OU 2.1%
MERCI